

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 01862

Numéro SIREN : 432 971 539

Nom ou dénomination : A VALMONT

Ce dépôt a été enregistré le 06/02/2019 sous le numéro de dépôt B2019/003063

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE TOULOUSE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/003063**
n° de gestion : **2000B01862**
n° SIREN : **432 971 539 RCS Toulouse**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulouse certifie avoir procédé le 06/02/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A VALMONT - Société par actions simplifiée
16 place Saint-georges 31000 Toulouse -FRANCE-

date de clôture : 30/06/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



2245484

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2018	Net 30/06/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	534 802		534 802	534 802
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	82 439	80 247	2 191	4 252
Autres immobilisations corporelles	349 682	331 166	18 516	28 190
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	248		248	248
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 695		8 695	8 695
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	975 865	411 413	564 452	576 187
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	6 174		6 174	7 151
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	418 985		418 985	372 065
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	8 383		8 383	8 429
Charges constatées d'avance (3)	3 605		3 605	2 895
TOTAL ACTIF CIRCULANT	437 146		437 146	390 540
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 413 011	411 413	1 001 598	966 727
(1) Dont droit au bail			391 500	391 500
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2018	30/06/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	38 000	38 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	3 800	3 800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	201 827	201 115
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	142 400	185 712
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	386 027	428 627
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	63 286	61 814
Emprunts et dettes financières diverses (3)	413 503	373 189
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 589	54 274
Dettes fiscales et sociales	43 471	35 775
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	34 722	13 048
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	615 571	538 100
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 001 598	966 727

(1) Dont à plus d'un an (a)	10 987	29 123
(1) Dont à moins d'un an (a)	604 584	508 977
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	43 104	32 643
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	30/06/2018	30/06/2017
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	852 207		852 207	912 615
Production vendue (services)				
Chiffre d'affaires net	852 207		852 207	912 615
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			10 456	16 950
Autres produits			644	2 010
Total produits d'exploitation (I)			863 307	931 575
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			230 487	226 621
Variations de stock			977	-197
Autres achats et charges externes (a)			170 739	165 560
Impôts, taxes et versements assimilés			18 351	17 659
Salaires et traitements			186 742	194 411
Charges sociales			41 512	40 341
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			11 554	14 943
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			879	6 516
Total charges d'exploitation (II)			661 242	665 854
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			202 065	265 721
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			6	6
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			6	6
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			3 530	2 100
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			3 530	2 100
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-3 525	-2 095
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			198 540	263 626

Compte de résultat (suite)

	30/06/2018	30/06/2017
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 604	830
Sur opérations en capital	1 720	60
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	3 324	890
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-3 324	-890
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	52 816	77 024
Total des produits (I+III+V+VII)	863 313	931 580
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	720 913	745 868
BENEFICE OU PERTE	142 400	185 712

(a) Y compris :

- Redevances de crédit-bail mobilier

- Redevances de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS A VALMONT

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2018, dont le total est de 1 001 598 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 142 400 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2017 au 30/06/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/10/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise ne prévoit pas des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,67 %
- Taux de croissance des salaires : 0,5 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE 2017)

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 11 504 euros a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	534 802			534 802
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	534 802			534 802
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	84 109		1 671	82 439
- Installations générales, agencements aménagements divers	272 509	1 540	601	273 448
- Matériel de transport	10 433			10 433
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	77 273		11 472	65 801
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	444 324	1 540	13 743	432 121
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	248			248
- Prêts et autres immobilisations financières	8 695			8 695
Immobilisations financières	8 943			8 943
ACTIF IMMOBILISE	988 069	1 540	13 743	975 865

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 540		1 540
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 540		1 540
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		13 743		13 743
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		13 743		13 743

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/06/2018
Éléments achetés	143 302
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	143 302

Droit au bail : 391 500€

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	79 858	2 060	1 671	80 247
- Installations générales, agencements aménagements divers	256 807	6 040	601	262 246
- Matériel de transport	10 433			10 433
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	64 785	3 454	9 751	58 487
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	411 882	11 554	12 023	411 413
ACTIF IMMOBILISE	411 882	11 554	12 023	411 413

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 431 285 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 695		8 695
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	418 985	418 985	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	3 605	3 605	
Total	431 285	422 590	8 695

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Etat - produits à recevoir CICE	4 751
ETAT/ASP A RECEVOIR	357
Total	5 108

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 38 000,00 euros décomposé en 380 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	380	100,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	380	100,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 615 571 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	43 104	43 104		
- à plus de 1 an à l'origine	20 182	9 195	10 987	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 589	60 589		
Dettes fiscales et sociales	43 471	43 471		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	448 225	448 225		
Produits constatés d'avance				
Total	615 571	604 584	10 987	

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

8 959

(**) Dont envers les associés

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	7 344
Int.courus s/emp.aup.etabl.crédit	18
Dettes provis. pr congés à payer	8 592
Charges sociales s/congés à payer	2 186
Etat - autres charges à payer	4 675
Total	22 815

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 605		
Total	3 605		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 462 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2009, la société SAS A VALMONT est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL GALLO AND CO, 30 avenue de la plage 33260 LA TESTE DE BUCH.

Convention de répartition de l'impôt sur les sociétés

La charge d'impôt a été calculée comme en l'absence d'intégration fiscale. L'impôt a été enregistré au crédit du compte courant de la société mère. Les charges ou économies d'impôt sont inscrites en charges ou en produits dans les comptes de la société mère.

Autres informations

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 1 489 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Convention de gestion de trésorerie

Le 6 juillet 2009, la société GALLO AND CO a conclu avec la société A VALMONT une convention de trésorerie pour une durée indéterminée. Les avances consenties entre ces deux sociétés ne sont pas rémunérées.

A. VALMONT
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 38 000 euros
Siège social : 16 Place Saint-Georges – 31 000 TOULOUSE
432 971 539 RCS TOULOUSE

COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 30/06/2018

« Comptes approuvés le 28/12/2018. »

CERTIFIES CONFORMES
LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Fallo', with a horizontal line underneath the name.

A. VALMONT
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 38 000 euros
Siège social : 16 Place Saint-Georges – 31 000 TOULOUSE
432 971 539 RCS TOULOUSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 DECEMBRE 2018

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 142 400,03 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	142 400,03 euros
À titre de dividende à l'associée unique Soit 373,68 euros par action	142 000,00 euros
Le solde	400,03 euros
En totalité au compte « Autres réserves » Qui s'élève ainsi à 202 227,15 euros	400,03 euros

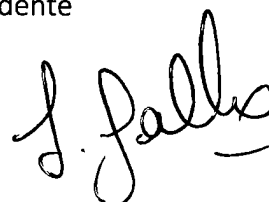
Il est précisé que les revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 ne sont pas éligibles à la réfaction de 40 %, uniquement réservée aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 1^{er} janvier 2019.

Conformément à la loi, l'associée unique rappelle que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	DIVIDENDES	FISCALITÉ
30 juin 2017	185 000 euros soit 486,84 € / titre	Dividendes non éligible à la réfaction de 40 %
30 juin 2016	178 000 euros soit 468,42 € / titre	Dividendes non éligible à la réfaction de 40 %
30 juin 2015	157 000 euros soit 413,16 € / titre	Dividendes non éligible à la réfaction de 40 %

Certifié conforme
La Présidente





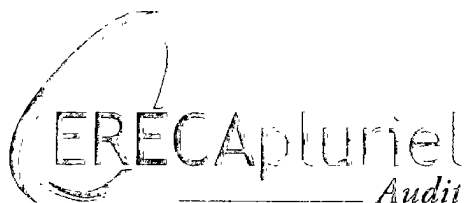
50 bis Avenue du général Leclerc
33600 PESSAC
Tél. 05 56 07 03 50
pessac@erecapturiet.fr

A VALMONT SASU

**LES JARDINS DES THES
16 PLACE SAINT GEORGES
31000 TOULOUSE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS DE
L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2018**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 JUIN 2018



50 bis Avenue du général Leclerc
33600 PESSAC
Tél. 05 56 07 03 50
pessac@erecapluriel.fr

SASU A. VALMONT
LES JARDINS DES THES
16 PLACES SAINT GEORGES
31000 TOULOUSE

A l'associé,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS A. VALMONT relatifs à l'exercice clos le 30/06/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/07/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que **les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.**

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux membres de l'assemblée générale sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

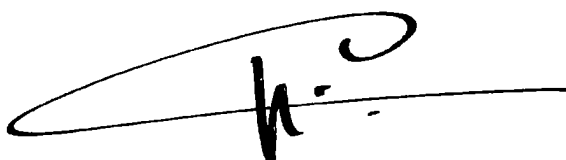
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Pessac, le 13 décembre 2018

Pour la SARL ERECApluriel PESSAC



Caroline KAUFFMANN

Gérante

Commissaire aux comptes